

Course pédestre

Autour de Gargas

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017

COURSE INSCRITE AU CHALLENGE DE BIGORRE 2017

2 PARCOURS
DIFFÉRENTS
6,5 OU 12,2 KM

DE NOMBREUX
LOTS
A GAGNER



AVENTIGNAN
GROTTES DE GARGAS / NESTPLORIA



Organisé par A.C.M. RUNNING CLUB, le Foyer rural et la Mairie d'Aventignan
Renseignements : Vincent HAMMERLIN 06 13 34 66 06 / 06 22 61 23 62
Sur le site <http://acmrunningclub.jimdo.com> ou par mail à acmrunningclub65@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

PROGRAMME



14 H 30 - DEPART COMMUN PARCOURS 6,5 KM & 12,2 KM

16 H 30 - REMISE DES RECOMPENSES

17 H - VIN D'HONNEUR

DOTATIONS



1 lot aux 200 premiers inscrits

6,5 Km : les 5 premiers du classement Scratch, Femmes Hommes

12,2 Km : les 3 premiers du classement Scratch, Femmes Homme

+ le premier de chaque catégorie

Pas de cumul de récompenses - Tombola

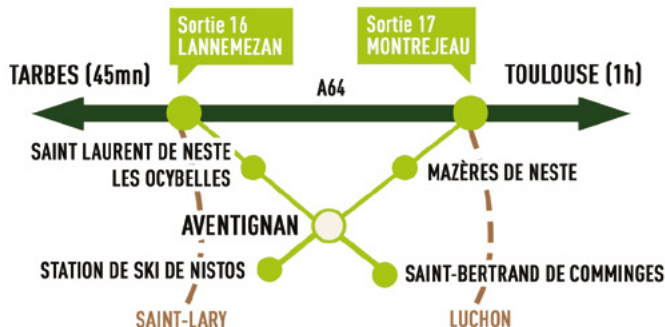
2 PARCOURS



6,5 KM : Route - 3 KM de chemins dans les bois.

12,2 KM : Route - 3 KM de chemins dans les bois.

PLAN D'ACCES



BULLETIN D'INSCRIPTION

(jusqu'au 23 novembre 2017)

6,5 KM = 5 € 12,2 KM = 10 € + 2 € le jour de la course

A retourner accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ACM RUNNING CLUB et de la photocopie de la licence FFA-UFOLEP FFTRI, ou du certificat médical de moins de un an mentionnant la non contre indication de la pratique de la course à pied en compétition, à Stéphane TURPIN, 273 rue Voltaire 65300 LANNEMEZAN

Tout bulletin incomplet, sans la photocopie de la licence ou du certificat médical sera refusé.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

N° de téléphone : Courriel :

Date de naissance : Année : Sexe :

CATEGORIE : C J ES S V1 V2 V3 V4

CLUB :

Licence n° : FFA UFOLEP FFTRI
ou certificat médical

A : le :

Signature des parents pour les mineurs :

Signature :

Inscription en ligne sur <https://sportintwon.com>



REGLEMENT

L'A.C.M. RUNNING CLUB se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours, en cas d'intempéries voire d'annuler la compétition.

Les accompagnateurs en VTT et les chiens ne sont pas autorisés.

Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.

Chaque coureur participe sous son entière responsabilité et doit s'assurer de sa condition physique.

En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque défaillance physique, d'un accident, incident ou vol.

Le simple fait de participer implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement et du code de la route.

Les cadets et les cadettes ne sont autorisés à participer que sur la course de 6,5 km.

L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de la licence.

La course 12 km est inscrite au Challenge de Bigorre.



Commune d'Aventignan

